

# Bulletin

## municipal



municipalité de  
SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

www.stadolphedhoward.qc.ca

Volume 2 | No. 1 | Janvier 2006

## Présentation nouveau conseil



### PIERRE ROY

Maire

Centre local de développement (CLD) des Pays-d'en-Haut, Société du parc régional (SOPRÉ), Comité sécurité publique, Dossiers gouvernementaux



### ROBERT GAUTHIER

Conseiller siège # 1

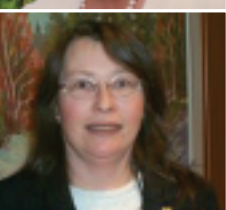
Travaux publics, Sécurité des incendies, Transport et hygiène du milieu, Transport adapté, Substitut au Comité sécurité publique, Comité Mont Avalanche, Tricentris



### LISE B. VILLENEUVE

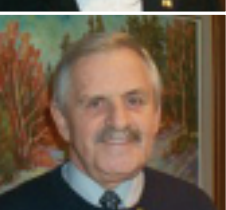
Conseiller au poste # 2

Finances, Arts, culture et tourisme, Embellissement, Bibliothèque, Substitut Associations locales et groupes sociaux, Association touristique des Laurentides (ATL)



### DANIELLE PILON

Conseiller au poste # 3



### YVES TREMPÉ

Conseiller au poste # 4



### DUNCAN HOWARD

Conseiller au poste # 5

Président du Comité consultatif d'urbanisme, Urbanisme, Habitation et environnement, Associations locales et groupes sociaux, Coop Santé, Mesures d'urgence



### MICHELLE BEAUDOIN

Conseiller au poste # 6

Ressources humaines, Administration, Service à la clientèle, Famille et loisirs, Table de concertation, Villes et villages en santé, Club de Plein-Air, Chambre de commerce et Développement économique

## Message du Maire

Chères adolphines,  
Chers adolphins,

En novembre dernier lors de l'élection, vous avez choisi d'élire un nouveau conseil qui s'était engagé à promouvoir la qualité de vie et un développement durable. En ce début de mandat de quatre ans, nous entendons revoir les méthodes de gestion et taxation de notre municipalité.

Nous voulons que les élus se rapprochent des citoyens afin de mieux comprendre leurs besoins et leurs inquiétudes : les réunions du conseil municipal le vendredi soir pour permettre aux villégiateurs d'y assister; un conseiller municipal à votre disposition le deuxième samedi du mois sur rendez-vous à l'hôtel de ville.

Notre premier budget est un budget prudent : 1 % d'augmentation par rapport au budget réel estimé de 2005. Suite au dépôt du nouveau rôle d'évaluation qui a vu croître la richesse foncière de 51 %, nous abaïssons le taux de la taxe foncière de 1,06 \$ à 0,76 \$. Toutefois cette hausse n'est pas uniforme car elle varie de moins 10 % à plus de 110 %; ce qui entraîne inévitablement une hausse de taxe pour certaines propriétés surtout aux abords d'un lac. Toutefois pour une maison dont l'évaluation passe de 100 000 \$ à 140 000 \$, la taxe foncière augmente de 1 060 \$ à 1 064 \$ soit une augmentation de 4 \$.

Je veux remercier l'ensemble des citoyennes et citoyens pour votre confiance et votre appui qui sont indispensables à vos élus, car notre volonté est de vous offrir de meilleurs services municipaux qui tiennent compte de la capacité de payer de notre communauté.

*Dear Adolphins,*

*Last November, you chose to elect a new council, committed to promote quality of life and a sustainable development. As our 4-year mandate is starting, we want to review the managerial and taxation methods in our municipality.*

*We want our elected officials to get closer to the citizens, in order to better understand their needs and their concerns. The City council meetings will be held on Friday nights, in order to allow seasonal residents to assist. Also, at the City Hall, a municipal councillor will be available, by appointment, every second Saturday of the month.*

*Our first budget was cautiously prepared : an increase of only 1%, compared to the 2005 estimated effective budget. Following the deposit of the new assessment roll, which increased by 51% the richness of the ownership, we reduce the amount of the property tax which will represent \$0.76 instead of \$1.06. The increase of the property's value is not equal because it varies from minus 10% to over 110%, causing an inevitable increase for some properties, mostly located around the lakes. However, for a house of which its value goes from \$100,000 up to \$140,000, the property tax amount will be \$1,064, an increase of only \$4.*

*I want to thank our citizens for their trust and their support, which are essential to our elected officials. Our wish is to provide you with the best municipal services, while considering our community's ability to pay.*

**Pierre Roy**  
Maire de Saint-Adolphe-d'Howard

## Sommaire

Page 2 et 3 - Budget 2006

Page 4 - Travaux publics  
- Nouveauté environnementale  
- On aime l'hiver  
- Règlement nautique, consultation publique  
- Rencontres du samedi

## REVENUS

- Une augmentation de 1 % du budget par rapport aux résultats réels estimés de 2005.
- Pour 2006, augmentation du rôle d'évaluation de 51 % pour atteindre 491 063 000 \$ par rapport à 324 241 000 \$ en 2005.
- Les revenus de la taxe générale seront de 3 773 879 \$.
- Un gel de toutes les autres taxes, sauf la taxe sur le recyclage (12 mois au lieu de 6 mois l'an dernier).
- Nouvelle subvention du gouvernement fédéral : La taxe d'accise sur l'essence. Nous recevrons 133 500 \$ en 2006 et 411 990 \$ pour les années 2007 à 2009.

## DÉPENSES

- Au chapitre des dépenses, voici quelques éléments à souligner pour ce nouveau budget :
- Augmentation pour le service de la Sûreté du Québec de 10 %, de 572 475 \$ à 629 890 \$;
  - Augmentation des salaires selon les conventions collectives de 2,5 %;
  - Augmentation des primes d'assurance de 5 %;
  - Augmentation prévue des coûts d'électricité de 3 %;
  - Budget spécial de 5 000 \$ pour la semaine de la culture et des bibliothèques.

## PROJETS ET IMMOBILISATIONS

Des projets d'immobilisations qui pourront atteindre la somme de 1 189 000 \$. De ce montant, un total de 1 054 000 \$ sera financé par des règlements d'emprunt et 135 000 \$ sera pris à même le budget d'opération, le surplus affecté et le fond de parc.

### Service des travaux publics

- Achat d'un chargeur sur roues avec balance et imprimante.
- Achat d'une souffleuse pour le chargeur.
- Entretien et réfection de chemins.
- Relocalisation du garage municipal.

### Service d'incendie

- Relocalisation de la caserne des pompiers.
- Achat d'une unité mobile (poste de commandement pour le service).
- Entente avec la municipalité Wentworth-Nord pour desservir le territoire du lac Gémont et du lac Chevreuil.

### Service d'urbanisme

- Suite à l'adoption du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut, la municipalité doit se conformer au nouveau schéma et réviser sa réglementation d'urbanisme.

### Service récréo-touristique

- Signalisation pour le cœur du village et des lacs.
- Petit bloc sanitaire à la plage Bélisle.
- Création d'un fond spécial de 25 000 \$ pour permettre la mise en place de sentiers récréatifs permanents.

## REVENUES

- A budget increase of 1% compared to estimated results in 2005.
- In 2006, a 51% increase of the assessment roll that will reach \$491,063,000 compared to \$324,241,000, in 2005.
- The tax general revenues will represent \$3,773,879.
- Except for recycling (12 months instead of 6 last year) all other taxes will be frozen.
- A new federal funding, Gasoline Excise Tax, will allow us to receive \$133,500 in 2006 and \$411,990 from the years 2007 to 2009.

## EXPENSES

Concerning the expenses, here are some elements from the new budget that we want to underline:

- 10% increase for Sûreté du Québec – from \$572,475 to \$629,890;
- 2.5% wage increase under the collective agreement;
- 5% insurance premium increase;
- Estimated 3% increase of the cost of electricity;
- Special \$5,000 budget for culture and libraries.

## PROJECTS AND CAPITAL ASSETS

Capital projects will go up to \$1,189,000. From this amount, a total of \$1,054,000 will be financed under bylaws and \$135,000 will be taken from the operation budget, allocated surplus and park funds.

### Department of Public Works

- Purchase of a front-end loader with a scale and a printer.
- Purchase of a snowblower for the loader.
- Roads asphaltting and refection
- Moving of the municipal garage

### Fire Department

- Moving of the fire station
- Purchase of a mobile unit (command post for the department).
- Agreement with the Municipality of Wentworth North to service the territory of Lac Gémont and Lac Chevreuil.

### Urban Planning Department

- Following adoption of the new MRC des Pays-d'en-Haut planning scheme, the municipality has the obligation to conform to the plan and proceed the expected reshape.

### Recreation and Touristic Department

- Signs to the heart of the village and to the lakes.
- Small comfort station at the Bélisle beach.
- Creation of a \$25,000 special fund for permanent recreational trails.

# Informations municipales Municipal information

## TAXATION

### Date d'échéance :

- Si votre compte de taxes est de plus de 300 \$, vous pouvez payer en trois (3) versements :
- Le premier versement est dû, au plus tard 30 jours après la date d'envoi.
  - Les deux (2) autres versements sont à dates fixes, soit les 1<sup>er</sup> juin et 1<sup>er</sup> septembre de chaque année. Aucun avis de rappel ne sera envoyé.
- N. B. Pour bénéficier du privilège des trois (3) versements et afin d'éviter les intérêts (13 % par an) et les pénalités (0,5 % par mois), il est TRÈS IMPORTANT que vos paiements arrivent à l'hôtel de ville, au plus tard, aux dates d'échéances.

### Modes de paiement :

Lors de la réception de votre compte de taxes, nous vous suggérons de nous faire parvenir vos chèques postdatés aux dates d'échéance avec les coupons. Nous acceptons les paiements par chèques, comptant, cartes de débit\* et/ou cartes de crédit\*\* (VISA et MasterCard).

\* En tenant compte d'un délai de +/- cinq (5) jours, vous pouvez payer votre compte à toute Caisse Populaire ou d'Économie Desjardins du Québec ou par **AccèsD** (important de bien inscrire votre numéro de dossier ####-##-####).

\*\* Le paiement par carte de crédit se fera seulement sur réception d'une autorisation écrite du contribuable, indiquant le numéro de la carte, la date d'expiration ainsi que le numéro de matricule (télécopieur (819) 327-2282). Nous ne prenons aucun numéro de carte par téléphone.

## NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION

L'année 2006 est la première année d'un nouveau rôle triennal d'évaluation à Saint-Adolphe-d'Howard. Notre dernier rôle remonte à l'année 2000 et était basé sur une évaluation au 1<sup>er</sup> juillet 1998. Il avait été reconduit pour une période de trois ans supplémentaires en 2003, comme la loi nous autorisait à le faire.

Le nouveau rôle 2006 a subi une augmentation importante de 51 % de sa valeur, passant de 324 241 000 \$ en 2005, à 491 063 000 \$ en 2006. Les variations quant aux nouvelles évaluations font en sorte que plusieurs propriétaires subissent des augmentations moins importantes que la moyenne de 51 %, toutefois d'autres verront la valeur de leurs propriétés grimper de plus de 51 %.

La question demeure la suivante : Combien pourriez-vous obtenir aujourd'hui pour la vente de votre propriété? La nouvelle évaluation est basée sur le marché au 1<sup>er</sup> juillet 2004. Déjà depuis, vos propriétés ont connu une fluctuation.

La procédure d'évaluation est très bien encadrée par le Ministère des Affaires municipales et des Régions et par les lois qui la régissent. La responsabilité de sa confection est un pouvoir de la MRC qui elle, la confie aux évaluateurs du Groupe ÉVIMBEC Ltée. Pour toutes informations supplémentaires nous vous invitons à communiquer avec les professionnels de l'équipe du service d'évaluation de la MRC au (450) 229-6637 poste 112.

## TAXATION

### Due dates:

- If your tax bill is over \$300 you can pay in three (3) instalments:
- The first one is due, at the latest, 30 days after the date on which the bill was sent.
  - The two (2) other instalments are due on fixed dates: June 1<sup>st</sup> and September 1<sup>st</sup> of each year. No reminder notice will be sent.
- N. B. In order to benefit from the three (3) instalments privilege and to avoid interests (13% per year) and penalties (0.5% per month), MAKE SURE that your payments are received at the City Hall on the due dates.

### Payment Modes:

When you receive your tax bill, we suggest that you send post-dated cheques with the stubs. We accept cheques, cash payments, debit cards\* and credit cards\*\* (Visa and MasterCard).

\* Consider a +/- five (5) days delay. You can either pay at any Caisse Populaire or d'Économie Desjardins in Quebec or by using **AccèsD** (don't forget to identify your file number ####-##-####).

\*\* Credit card payment will be possible only after reception of a written authorization from the taxpayer. Please indicate the card number, the expiry date and the roll number (by fax (819) 327-2282). We do not take credit card numbers by telephone.

## NEW EVALUATION ROLE

2006 is the first year for a new triennial assessment roll in Saint-Adolphe-d'Howard. Our last roll, in 2000, was based on an evaluation as of July 1<sup>st</sup>, 1998. It was reconducted for another three years, as the law permits.

This new assessment roll increased significantly by 51% of its value, ranging from \$324,241,000 in 2005, to \$491,063,000 in 2006. Because of the new assessments' ranges, the value of some properties might be less than the average 51% and others over 51%.

The question is : How much could you obtain today for the sale of your property? The new assessment is based as of July 1<sup>st</sup>, 2004. Since, your property's value has already fluctuated.

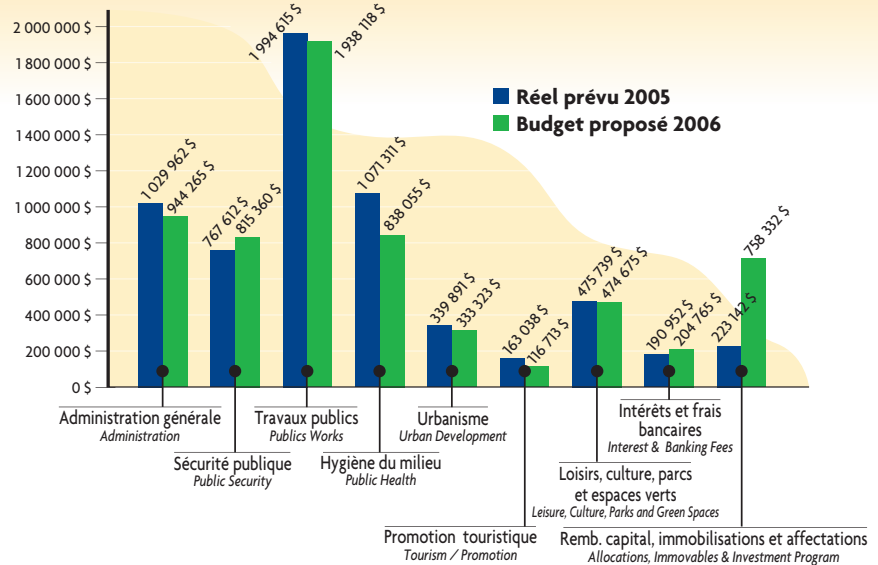
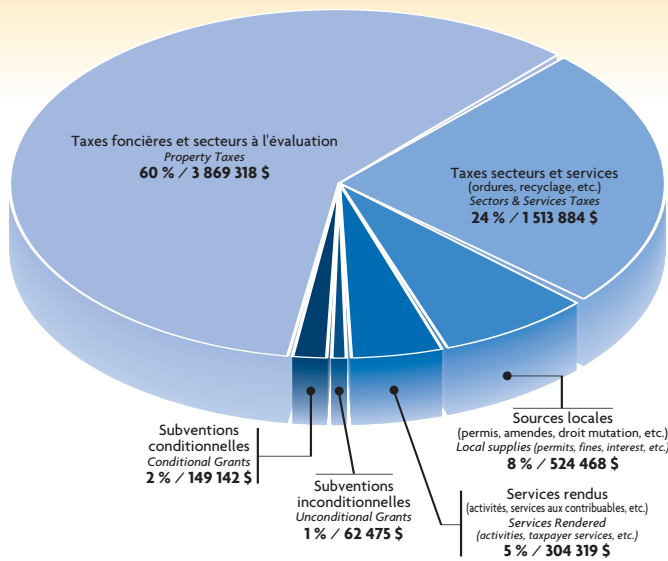
The evaluation process is very well framed by the Municipal Affairs and Regions Ministry and the laws that control it. Its preparation is the responsibility of the MRC that mandates ÉVIMBEC Group Ltd appraisers. For more information, please contact the MRC Evaluation service team professionals by dialing (450) 229-6637, ext. 112.

## REVENUS / REVENUES

	Réel prévu 2005	Budget 2006
Taxes foncières et secteurs à l'évaluation <i>Property Taxes</i>	3 546 860 \$	3 869 318 \$
Taxes secteurs et services (ordures, recyclage, etc.) <i>Sectors &amp; Services Taxes</i>	1 824 908 \$	1 513 884 \$
Sources locales (permis, amendes, droit mutation, intérêts, etc.) <i>Local Supplies (permits, fines, interest, etc.)</i>	658 953 \$	524 468 \$
Services rendus (activités, services aux contribuables, etc.) <i>Services Rendered (activities, taxpayer services, etc.)</i>	261 433 \$	304 319 \$
Subventions inconditionnelles <i>Unconditional Grants</i>	19 904 \$	62 475 \$
Subventions conditionnelles <i>Conditional Grants</i>	60 415 \$	149 142 \$
<b>TOTAL</b>	<b>6 372 473 \$</b>	<b>6 423 606 \$</b>

## DÉPENSES / EXPENDITURES

	Réel prévu 2005	Budget 2006
Administration générale <i>Administration</i>	1 029 962 \$	944 265 \$
Sécurité publique <i>Public Security</i>	767 612 \$	815 360 \$
Travaux publics <i>Publics Works</i>	1 994 615 \$	1 938 118 \$
Hygiène du milieu <i>Public Health</i>	1 071 311 \$	838 055 \$
Urbanisme <i>Urban Development</i>	339 891 \$	333 323 \$
Promotion touristique <i>Tourism / Promotion</i>	163 038 \$	116 713 \$
Loisirs, culture, parcs et espaces verts <i>Leisure, Culture, Parks and Green Spaces</i>	475 739 \$	474 675 \$
Intérêts et frais bancaires <i>Interest &amp; Banking Fees</i>	190 952 \$	204 765 \$
Remb. capital, immobilisations et affectations <i>Allocations, Immovables &amp; Investment Program</i>	223 142 \$	223 142 \$
<b>TOTAL</b>	<b>6 256 262 \$</b>	<b>6 423 606 \$</b>



## Compte de taxes / Tax Invoice

### EXEMPLE D'UN COMPTE DE TAXES RÉGULIER / REGULAR TAX INVOICE EXAMPLE

Année / Year 2005

Propriété de / Property of 100 000 \$

Taxe générale à / General tax of 1,06 \$	1 060,00 \$
Taxe réfection : superficie / Maintenance Tax : surface area 4000pi <sup>2</sup>	10,00 \$
Taxe de base / Basic Tax	35,00 \$
Taxe ordures / Garbage Tax	130,00 \$
Taxe recyclage 6 mois / Recycling Tax 6 months	15,00 \$
Achat bac / Container Purchase	20,00 \$
<b>Total</b>	<b>1 270,00 \$</b>

Veillez noter qu'il peut y avoir des taxes de secteur (eau, égout, abat-poussière, déneigement, etc.), selon l'endroit de la propriété.  
Please note that it might incur sector taxes (water, sewer, dust control, removal of the snow, etc.), depending on where the property is located.

Année / Year 2006

Propriété de / Property of 140 000 \$  
(Augmentation de 40 % / Increase of 40%)

Taxe générale à / General tax of 0,76 \$	1 064,00 \$
Taxe réfection : superficie / Maintenance Tax : surface area 4000pi <sup>2</sup>	0,00 \$
Taxe de base / Basic Tax	35,00 \$
Taxe ordures / Garbage Tax	130,00 \$
Taxe recyclage 12 mois / Recycling Tax 12 months	26,00 \$
Achat bac / Container Purchase	20,00 \$
<b>Total</b>	<b>1 275,00 \$</b>

## Saint-Adolphe-en-Haut

### Municipalisation des chemins pour Saint-Adolphe-en-Haut

Bonne nouvelle! Les chemins de Saint-Adolphe-en-Haut sont, depuis le 14 décembre dernier, municipalisés. En effet, le nouveau Conseil a donné suite aux démarches entreprises par le Conseil sortant, faisant suite aux nombreuses pressions des propriétaires du domaine pour municipaliser les chemins existants. Vous constaterez donc à votre compte de taxes 2006 que la municipalité a retiré toutes les sommes réclamées pour l'entretien d'été et d'hiver. Par conséquent, l'entretien et le déneigement sont maintenant inclus dans le montant de votre taxe générale foncière. Nous continuons donc de déneiger les rues qui le sont déjà. Vous pouvez consulter les plans préparés par les arpenteurs-géomètres à l'hôtel de ville. D'ici au printemps prochain, le service des travaux publics préparera un plan pour des travaux de réfection urgents dans le domaine. Nous vous informerons de ces travaux à ce moment et des coûts qu'ils engendreront. En terminant, les coûts minimes engendrés pour la municipalisation vous seront facturés. Espérant que la prise en charge des chemins du domaine par la municipalité vous rassure, nous vous remercions de votre patience.

### Municipalization of the roads to Saint-Adolphe-en-Haut

Good news! Since December 14<sup>th</sup>, the roads to Saint-Adolphe-en-Haut are municipalized. The new council pursued the initiatives of the outgoing council, in order to respond to the pressure to municipalize the existing roads. You will notice on your tax invoice that the Municipality does not charge for the summer and winter maintenance of the roads. These charges are now included in your general property tax. We will continue to remove the snow from the streets that we already service. You may consult the plans prepared by the land surveyors of the Municipality at City Hall. By next Spring, the Department of Public Works will plan the urgent repairs in the area. We will then update the information on the costs and the development of the work. Finally, minimal costs will be charged to you for the municipalization of the roads. We hope that you are reassured by the fact that the Municipality is now in charge of the roads in the area and we thank you for your patience.



À l'initiative de la municipalité, une importante campagne de promotion a été lancée, le 12 décembre dernier, sous le thème « **À Saint-Adolphe-d'Howard ON AIME L'HIVER** »

Pour la toute première fois, plusieurs partenaires ont décidé d'unir leurs efforts pour charmer la clientèle touristique. La Municipalité, le Centre de Plein Air, le Club de Motoneige, le Club Bonne Entente, la Station de sports Mont Avalanche, Récréation Centrale et la Chambre de commerce, font front commun dans cette campagne de promotion.

## Travaux publics Rappels importants

### Véhicules stationnés illégalement

**Une application plus rigoureuse sera faite du règlement concernant la circulation et le stationnement** (règlement 498-1). Les personnes autorisées par résolution du conseil municipal peuvent, aux frais de son propriétaire, déplacer ou faire déplacer un véhicule stationné illégalement, en cas d'enlèvement de la neige ou dans les cas d'urgence suivants :

- le véhicule gêne la circulation au point de comporter un risque pour la sécurité publique;
- le véhicule gêne le travail des pompiers, des policiers ou de tout autre fonctionnaire lors d'un événement mettant en cause la sécurité publique.

Le respect de l'horaire de stationnement dans les rues en période hivernale a pour but de faciliter les opérations de déneigement des rues de la municipalité. Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 20h00 et 7h00, du 1<sup>er</sup> novembre au 15 avril et ce, sur tout le territoire de la municipalité, afin de procéder au déneigement des rues dans les meilleurs délais possible.

### Déblaiement des entrées privées au détriment de la voie publique

**Nous demandons la collaboration de tous les propriétaires pour que le déblaiement des entrées privées ne se fasse au détriment de la voie publique** (règlement 499), soit, en soufflant ou en poussant la neige dans la rue ou sur les bornes fontaines, etc. Le fait de déposer, d'accumuler ou de jeter de la neige ou de la glace provenant d'un autre immeuble sur le terrain d'autrui, sur une voie ou un terrain public, dans des eaux ou des cours d'eau, ainsi que la création d'un dépotoir à neige, constitue une nuisance et est prohibé.

### Responsabilité de la municipalité :

**La municipalité n'est nullement responsable des bris ou dommages** (règlement 481) occasionnés, dans l'enprise du chemin (définie par les bornes d'arpentage) et à trois mètres (3 m) à l'extérieur de cette emprise, lors de l'exécution des travaux d'enlèvement de la neige des rues à un bâtiment, abri d'auto, clôture, boîte à ordures ou tout autre aménagement.

Quiconque contrevient à une disposition des présents règlements constitue une infraction et est passible d'une amende.

## Les rencontres du samedi

N'hésitez pas à venir échanger avec vos élus le 2<sup>ème</sup> samedi du mois, entre 10h00 et 12h00. Le conseil municipal délègue en alternance l'un de ses membres pour vous rencontrer. Il est nécessaire de prendre rendez-vous en communiquant avec la municipalité au (819) 327-2044 ou le (450) 227-2061 poste 221.

Prochaines rencontres : Samedi 11 février 2006 / Samedi 11 mars 2006 / Samedi 8 avril 2006

## Consultation publique Règlement nautique (535-1)

### Règlement sur la protection des berges et la sécurité nautique pour les lacs St-Joseph et Ste-Marie

Le nouveau conseil désire revoir l'ensemble de la réglementation concernant la protection des berges et la sécurité nautique pour les lacs Saint-Joseph et Sainte-Marie. Pour cela, l'administration invite les citoyens et les associations à déposer avant le 25 février 2006 leurs mémoires ou recommandations.

D'autre part, le conseil tiendra des audiences publiques à ce sujet le dimanche 5 mars à partir de 10h00, à la salle des citoyens. Pour s'inscrire ou participer à cette audience publique, il suffira de communiquer avec le service récréo-touristique au (819) 327-2044 le (450) 227-2061 poste 234.



## Urbanisme Environnement

### Nouveauté environnementale

Veillez prendre note que nous avons mis à votre disposition une nouvelle ligne téléphonique, soit **S.O.S. Environnement au 819-327-5111**. Or, dorénavant, il sera donc possible de signaler toute urgence environnementale constatée sur le territoire municipal. N'hésitez pas à nous les communiquer!

### Rappel pour la protection des rives

Nous comptons sur vous tous pour protéger plus que jamais les rives de nos lacs et cours d'eau municipaux. Or, un petit rappel pour vous signaler que toutes constructions, ouvrages, coupes d'arbres, dévégétalisation, remblai, déblai, fosses ou installations septiques sont prohibés dans la bande de protection riveraine de quinze mètres (15 m) de tout lac et cours d'eau. **Un permis devient donc obligatoire pour tous travaux d'exception, à l'intérieur de cette bande de protection.**

### Vos projets...

Vous avez en tête une idée d'aménagement pour votre terrain, n'hésitez pas à communiquer avec notre service d'urbanisme, il nous fera plaisir de vous informer sur la réglementation d'urbanisme et les normes à respecter pour la réalisation de vos projets. Une visite ou un coup de fil est si simple! Vous pouvez aussi consulter en tout temps nos règlements d'urbanisme, sur notre site internet à [info@stadolphedhoward.qc.ca](mailto:info@stadolphedhoward.qc.ca) à Urbanisme / Environnement. Bienvenue à tous.

LE BULLETIN municipal saisonnier est publié par la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard à 3000 exemplaires (Édition budget 8500 copies) et est distribué gratuitement par la poste et disponible auprès de la plupart des places d'affaires de Saint-Adolphe-d'Howard. Le bulletin sera aussi disponible sur le site internet de la municipalité : [www.stadolphedhoward.qc.ca](http://www.stadolphedhoward.qc.ca)

Les pages du bulletin sont ouvertes à la population et aux organismes et nous vous invitons à nous faire part de tous commentaires et/ou suggestions. La prochaine parution est prévue pour le printemps. Si vous désirez faire paraître un communiqué S.V.P. faire parvenir le tout au service récréo-touristique.

1881, chemin du Village, Saint-Adolphe-d'Howard (Québec) J0T 2B0

Tél. : 819.327.2044 | 450.227.2061 | Téléc. : 819.327.2282 | [info@stadolphedhoward.qc.ca](mailto:info@stadolphedhoward.qc.ca) | [www.stadolphedhoward.qc.ca](http://www.stadolphedhoward.qc.ca)